

AD PRIMEURS

Société à Responsabilité limitée Au capital de 1 000 euros

Siège Social : 14 RUE DE LA REPUBLIQUE

93100 MONTREUIL

R.C.S. BOBIGNY 897 424 503

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 26 MARS 2026**

L'an deux Mil Vingt Six le 26 Mars à 18 Heures 00.

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée «AD PRIMEURS» se sont réunis au Siège Social de la Société sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée est présidé par Monsieur DJEGHALI Brahim, Gérant, qui constate que tous les associés sont présents ou régulièrement représentés et qu'ils détiennent ensemble la totalité des parts sociales.

L'Assemblée est donc habilitée à prendre toutes décisions ordinaires ou extraordinaires conformément aux statuts et lois en vigueur.

Le président dépose sur le bureau à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- L'inventaire, le Bilan et comptes Annexes.
- Le Compte d'exploitation Générale, le Compte de Pertes et Profits.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Gérant sur les comptes de l'exercice.
- Approbation des comptes arrêtés au 31.12.2023.
- Affectation du résultat.
- Questions diverses, quitus à donner à la Gérance pour le dit exercice.

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés donne acte à la Gérance sur son rapport relatif à la marche de la Société et des explications fournies.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'HUNANIMITE.

D B

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés par le Gérant et qui font apparaître un bénéfice de 600 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte Report à Nouveau.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'HUNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION :

Conventions Visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966.

L'Assemblée Générale prend Acte qu'aucune Convention Visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 n'est intervenue durant l'exercice écoulé et donne quitus à la gérance à cet égard.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'HUNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION :

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, les associés donnent quitus entier et définitif au Gérant pour sa gestion, ainsi que sur l'accomplissement de sa mission.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'HUNANIMITE.

La séance est donc levée après signature du présent procès verbal.

Le Gérant



1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
annexes A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise AD PRIMEURS - SIREN : 897424503				Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12				Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
					Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012	
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016	
	Immobilisations corporelles	028		030	
	Immobilisations financières (1)	040		042	
	TOTAL I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052	
	Stocks marchandises	060	8 341	062	8 341
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070	
	Créances autres (3)	072	6 266	074	6 266
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 208	086	6 208
	Charges constatées d'avance	092		094	
TOTAL II	096	20 815	098	20 815	
TOTAL GENERAL (I + II)				110	20 815
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 000
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées			130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131	132	
	Report à nouveau			134	1 748
	Résultat de l'exercice			136	600
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	TOTAL I			142	3 348
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	13 108
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172	4 359
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
TOTAL III			176	17 467	
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180	20 815
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

Montreuil, le 26-03-26



2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DOFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AD PRIMEURS - SIREN : 897424503										□	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				209				210		137 446	
Production vendue biens				215				214			
Production vendue services				217				218			
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232 137 446	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		117 479	
Variation de stock (marchandises)								238		-8 341	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		1 430	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				Immobilier				242 15 458	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243				244	
Rémunérations du personnel								250		10 406	
Charges sociales								252		308	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254			
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)										264 136 740	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270 706	
Produits financiers				(III)				280			
Produits exceptionnels				(IV)				290			
Charges financières				(V)				294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)		347		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		106	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310 600	
B - RÉSULTAT FISCAL										312 600	
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2										314	
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316					
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318					
		Provisions non déductibles				322					
		Impôts et taxes non déductibles				324		106			
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330	
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251			
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997	
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987			
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989			
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138			
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344			
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993			
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992							
		Créance report en arrière du déficit				346				350	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647							
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648							
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641							
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990							
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352 706 354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356	
Déficits antérieurs reportables										360	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 370 706 372	

Markenil, le 26-03-26



AD PRIMEURS

Société à Responsabilité limitée Au capital de 1 000 euros

Siège Social : 14 RUE DE LA REPUBLIQUE

93100 MONTREUIL

R.C.S. BOBIGNY 897 424 503

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 26 MARS 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé au 31 Décembre 2023, et pour soumettre à votre approbation, les comptes et bilan du dit exercice.

Les comptes, bilans et autres document ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la législation en vigueur.

L'Exploitation Commerciale de notre Société s'est traduite par un chiffre d'affaires H.T. de 137 446 Euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 136 740 Euros.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 706 Euros.

Le résultat net de l'exercice après impôts, charges, produits exceptionnels et financiers s'élève à 600 Euros.

Nous ne nous étendons pas sur les divers postes qu'il vous a été loisible d'examiner et pour lesquels nous vous avons donné tous les éclaircissements qui vous ont été opportuns.

Vous avez pu constater que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice de 600 Euros que nous vous proposons d'affecter au compte Report à Nouveau.

DB

Vous aurez également à vous prononcer sur :

- Les opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.
- Quitus à donner au Gérant.

Et se tenant à votre disposition pour résoudre à toutes les questions que vous désirerez lui poser sur les points qui précèdent et elle espère que vous manifesterez votre approbation sur les résolutions qui seront ensuite mises aux voix.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. St.', with a long horizontal stroke extending to the right.